

Décision du Maire N° 26 – 01 portant attribution de la mission de gestion de la piscine municipale pour la saison 2026

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le choix de la commune de poursuivre l'externalisation de l'exploitation de la piscine municipale pour la saison 2026,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le dossier de consultation et la consultation lancée dans le cadre de la procédure des marchés à formalités adaptées,

Vu l'analyse de l'offre réceptionnée sur le profil acheteur de la commune,

Considérant que l'offre présentée par le groupement VEOLIA EAU-CGE et GE AQUA 58 est économiquement avantageuse,

DECIDE

1° de confier le marché de prestation pour la gestion de la piscine municipale (77 Allée des Loisirs) pour la saison 2026, au groupement conjoint constitué d'une part, de la société VEOLIA EAU - CGE (24 rue Georges Dufaud 58 000 NEVERS) et d'autre part, de l'association GE AQUA 58 (6 Impasse de la Boullerie 58000 NEVERS).

Ce marché de prestation porte sur l'offre de base pour un montant de 180 168,93€ HT (soit 187 011,73€ TTC) et sur l'option - équipements pour un montant de 1 700€ HT.

Le montant global du marché s'élève en conséquence à 181 868,93€ HT soit 188 711,73€ TTC, la prestation de l'association GE AQUA 58 étant hors tva.

2° La société VEOLIA EAU – CGE est le mandataire solidaire de ce groupement conjoint.

3° L'exécution des prestations se fera conformément au marché.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 20 janvier 2026



Le Maire,
Sylvie CANTREL



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUQUES LES EAUX
03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr